



En cas de constatation de violation par « défaut »

Qu'est-ce que cela signifie d'être en « défaut/en violation par défaut » ? Sur le recto de chaque convocation est indiquée une *date d'audience*. Lorsqu'un défendeur ou une défenderesse, ou son ou sa représentant.e, ne se présente pas à l'audience, ne plaide pas coupable / ne règle pas / ne stipule pas à l'avance, alors le défendeur ou la défenderesse est automatiquement trouvé.e en violation par défaut.

Quelle est l'amende en cas de défaut ? L'amende suite à une décision par défaut dépend de la violation indiquée dans la convocation. Cependant, une amende par défaut est souvent 2 à 3 fois plus élevée que l'amende standard.

Que puis-je faire si j'ai reçu une décision me trouvant en défaut ? Vous pouvez soit 1) Payer l'amende par défaut et toute autre amende, frais ou intérêts qui ont pu être imposés ; ou 2) Demander à rouvrir l'audience manquée, selon le cas.

Comment puis-je demander la réouverture d'une audience manquée ? Vous pouvez soumettre une demande de « nouvelle audience après absence » en ligne sur le site web de l'OATH, par courrier ordinaire ou en personne à n'importe quel bureau de l'OATH.

Si je demande la réouverture d'une audience manquée, OATH accordera-t-il ma demande ? Cela dépend de la durée pendant laquelle la convocation est restée en statut de défaut et de la raison pour laquelle vous avez manqué l'audience. Les règles de procédure de l'OATH permettent la réouverture des audiences par défaut comme suit :

- 1) Pour une première demande de réouverture d'une audience après défaut, si la demande est faite dans les 75 jours suivant la date de la décision par défaut, la demande est *automatiquement* accordée.
- 2) Pour une première demande de réouverture d'une audience après défaut, si la demande est faite plus les 75 jours après la date de la décision par défaut, la demande doit fournir un « motif justifié » pour avoir manqué l'audience. L'OATH prendra une décision quant à la validité du motif, en tenant compte de divers facteurs décrits dans les règles de procédure.
- 3) Pour une première demande de réouverture d'une audience après défaut, si la demande est faite plus d'un an après la date de la décision par défaut, ou s'il s'agit d'une deuxième demande, vous devez justifier des « circonstances exceptionnelles » pour avoir manqué l'audience, et montrer comment un refus de votre demande entraînerait une injustice.

Si je demande la réouverture d'une audience manquée, quand saurai-je le résultat ? Une décision de rouvrir une audience par défaut pourrait prendre jusqu'à six (6) semaines. La décision sera envoyée par courrier ordinaire à la personne requérante. L'OATH peut également demander des informations supplémentaires pour déterminer si la personne requérante a qualité pour faire la demande.

Que se passe-t-il si l'OATH accorde une nouvelle audience ? Si l'OATH accorde votre demande, une nouvelle date d'audience sera programmée et l'amende par défaut sera levée. La nouvelle date d'audience, ainsi que les indications concernant la participation à l'audience, seront envoyées par courrier ordinaire.

Puis-je soumettre ma demande dans une langue autre que l'anglais ? Oui. Le formulaire de demande peut être soumis dans la langue que vous jugez la plus confortable. Le formulaire en ligne de l'OATH peut être traduit dans de nombreuses langues.



OFFICE OF ADMINISTRATIVE TRIALS AND HEARINGS

Help Center

Puis-je joindre des justificatifs à ma demande ? Oui, vous pouvez. Vous pouvez également fournir des explications approfondies sur une feuille de papier distincte pour expliquer l'absence à l'audience et les inclure avec votre demande, accompagnées de tous les documents justificatifs nécessaires.

Que se passe-t-il si ma demande est refusée ? Un refus de rouvrir une audience par défaut est la décision finale de l'agence et ne peut pas être contesté devant l'OATH. Si une demande est refusée, alors les amendes par défaut attribuées resteront en place jusqu'à ce qu'elles soient payées/satisfaites. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision de l'OATH concernant une demande de réouverture d'une audience manquée, vous pouvez également demander un examen juridique par le biais de l'Article 78 de la loi et des règles de procédure civiles de l'État de New York devant la Cour suprême de l'État de New York.

Bronx
260 E.161st Street
Bronx, NY 10451

Brooklyn
9 Bond Street, 6th Floor
Brooklyn, NY 11201

Manhattan
66 John Street, 11th Floor
New York, NY 10038

Queens
31-00 47th Avenue
Long Island City, NY 11101

Staten Island
350 St. Marks Place
Staten Island, NY 10301